



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2022

N° C15_12_2022_43 - Office des Sports et des Association du Pays Mellois (OSAPAM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexes)

Annexe(s) :

- *Convention d'objectifs OSAPAM 2023-2025*
- *Contrat d'engagement républicain*

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	56	12	66	22

Pour : 66	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 2
-----------	----------------	------------	------------------------

Sans participation :

- Odile THELLIER
- Sylvie BRUNET

Date de convocation : 9 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le quinze décembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Celles-sur-Belle, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BOUCHEREAU Isabelle, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Maïté, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, DUPIN Jacques, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GABOREAU Bernard, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HOELLINGER Gilbert, KLINGLER Sarah, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MACHET Annette, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, MORIN Christine, PELTIER Jérôme, GUERINEAU François, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, MANN Grégory, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, TRICHET Jacques, VEQUE Marie-Claire, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à LONGEAU Daniel), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BOURDIER Christine (pouvoir donné à AUDE Laurent), CHASSIN Julien (pouvoir donné à PICHON Gilles), DALLAUD Hélène (pouvoir donné à KLINGLER Sarah), GUERY Patrice (pouvoir donné à BERNARD Eric), KOHLER Marie (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), MERCIER Sébastien (pouvoir donné à BALLAND Cyril), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à PELTIER Jérôme), RAGOT Nicolas (pouvoir donné à BOUCHEREAU Isabelle), SAINTIER Marie-Emmanuelle (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BARILLOT Dorick, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BERTON Jacques, BLAUD Philippe, BONNET Line, CAQUINEAU Emmanuel, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, MAGNAN Jean-Christophe, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SARRAZIN Nathalie, THIBAUT Evelynne, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

Office des Sports et des Association du Pays Mellois (OSAPAM) - Convention d'objectifs triennale 2023-2025 (annexes)

Annexe(s) :

- Convention d'objectifs OSAPAM 2023-2025
- Contrat d'engagement républicain

Considérant que la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 -2021 arrive à son terme le 31 décembre 2021 ;

Considérant que l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois a rempli les objectifs fixés ;

Considérant la demande de l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois en date du 19 septembre 2022 et la présentation du plan d'actions 2023-2025 ;

Considérant l'avis favorable donné par les membres de la commission « subvention aux associations » en date du 3 octobre 2022 ;

Considérant l'avis favorable donné par les vice-présidents en date du 10 novembre 2022 ;

Vu la délibération n°108-2019 du conseil communautaire du 29 avril 2019 relative à la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs 2019 -2021 avec l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM);

Vu la délibération n° C02_12_2021_28 du conseil communautaire du 2 décembre 2021 relative à la signature d'un avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019 - 2021 avec l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois (OSAPAM);

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association l'Office des Sports et des Associations du Pays Mellois d'un montant de 34 200 € par an pour les deux premières années et de 32 200 €, pour l'année 2025 ;
- AUTORISER la signature des conventions triennales d'objectifs 2023-2025 telles qu'annexées, ainsi que tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président,

Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 079-200069755-20221215-C15_12_2022_43-DE